

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA MAGISTRATURE ET LE BARREAU (DROIT DE LA CITOYENNETÉ, DE L'IMMIGRATION ET DES RÉFUGIÉS)****Téléconférence du 4 juin 2018**

Présents : Le juge Alan Diner (président), le juge en chef Paul Crampton, la juge Sylvie Roussel, le juge Michel Shore, le juge Keith Boswell, le juge Henry Brown, Mario Bellissimo, Chantal Desloges / Erin Roth (ABC), Michael Battista, Sandra Weafer / Daniel Latulippe (MJ), Mitchell Goldberg (ACRL), Jack Martin (RLA), Andrew Baumberg.

1. Mot de bienvenue et approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2018.

Le procès-verbal est approuvé.

Le juge Diner mentionne l'objectif central de la réunion : mettre la dernière main à trois initiatives cruciales en vue de leur lancement d'ici l'automne.

2. Questions découlant de réunions antérieures

Le juge Diner fait remarquer qu'il y a eu peu de commentaires sur les deux premières initiatives ci-après, et que la troisième (audiences électroniques) est déjà approuvée. Pour ce qui est des deux autres initiatives, il y a distribution d'ébauches de documents qui intègrent la rétroaction du tribunal et du barreau.

(i) Lignes directrices pour les procédures en matière de droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés.

Mitch Goldberg : Bien.

Mario Bellissimo est d'accord.

Daniel Latulippe est d'accord et note que les documents témoignent d'une intégration très juste et correcte des commentaires reçus.

Jack Martin est d'accord.

Chantal Desloges est d'accord.

Andrew Baumberg mentionne ensuite des efforts parallèles pour aller de l'avant avec le Comité des règles au sujet de l'anonymat.

Le juge Diner souligne la partie incomplète de l'avis (publication), qui a été publié vendredi.

Le juge en chef Crampton fait remarquer que l'avis concernant la publication des décisions répond à une demande des avocats spécialisés en immigration de rendre publiques toutes les décisions définitives et les décisions de sursis, même si le tribunal ne considère pas que des décisions de contrôle judiciaire définitives énonçant des motifs à l'instar de considérants ou des décisions portant sursis soient des précédents.

(ii) Projets pilotes à Toronto**a) Règlement**

Le juge Diner signale les principaux changements apportés à l'avis en réponse aux propositions du MJ.

Chantal Desloges : cela établit un bon équilibre, non pas « en donnant trop », mais en donnant assez.

Jack Martin est d'accord. La plupart des préoccupations des avocats ont trait aux cas de VISA à l'étranger.

Mitch Goldberg convient que cela établit un bon équilibre.

b) Groupe de travail sur les audiences électroniques

Déjà approuvé. Procédera à la mise en œuvre.

(iii) Calendrier de conservation des dossiers

Le juge Diner fait remarquer que tous les dossiers rejetés à l'étape de l'autorisation peuvent être conservés pendant 7 ans, tandis que ceux qui font l'objet d'une audience complète seraient conservés pendant 15 ans; les données « de base » et les ordonnances doivent être conservées à perpétuité.

Le juge en chef Crampton souligne le manque d'espace d'archives à long terme de la Cour et les efforts déployés pour accroître l'infrastructure des audiences électroniques. La majorité de la Cour est disposée à travailler avec un dossier entièrement électronique.

Le juge Diner signale une préférence pour une caractéristique de lecteur optique de caractères (LOC) et d'un onglet électronique dans le dossier électronique.

(iv) Publication des décisions

Déjà abordé.

(v) Mise à jour sur l'aide juridique

Le juge Diner fait remarquer que cette question clé est liée à la charge de travail accrue de la CISR découlant de l'afflux d'immigrants. La Cour s'attend à une charge de travail beaucoup plus lourde, ce qui préoccupe également les avocats des secteurs public et privé. Il mentionne une décision récente du juge Shore concernant un examen des risques avant renvoi, souvent le dernier examen pour une personne faisant l'objet d'un renvoi du Canada. La disponibilité de représentants juridiques dans le domaine de l'immigration pose problème. Il évoque la possibilité d'élaborer un programme bénévole qui inclurait les grands cabinets d'avocats qui travaillent habituellement dans un domaine autre que celui de l'immigration. Mitch Goldberg convient qu'il s'agit d'une initiative intéressante et positive. Au Québec, il existe un énorme problème de sous-financement de l'aide juridique. Le tarif est d'environ 600 \$ du début à la fin pour le processus d'audience relative au statut de réfugié. De nombreux avocats sans expérience et sans supervision acceptent certaines de ces affaires. Il est important d'avoir plus d'avocats chevronnés qui peuvent au moins aider à la surveillance.

Jack Martin fait remarquer qu'en Ontario, le problème n'est pas tant le tarif que le volume. On ne sait pas exactement combien d'affaires pourraient bénéficier de l'aide d'un avocat bénévole. S'il y a moins de certificats d'aide juridique délivrés, cette initiative pourrait être utile, mais il pourrait être préférable d'obtenir un financement accru pour l'aide juridique.

Le juge Diner fait remarquer que, dans le cadre du programme de Lifeline Syria, il y avait eu une augmentation énorme du nombre d'avocats venant de l'extérieur de la communauté des avocats spécialisés en matière de réfugiés et qui ont prêté main-forte.

Jack Martin fait remarquer qu'en Ontario, s'il y a un volume élevé, le seuil de l'aide juridique pour l'évaluation du bien fondé pourrait augmenter. L'aide bénévole pourrait être utile à l'étape de l'autorisation, avant qu'un certificat d'aide juridique ne soit délivré. La RLA aimerait participer à la discussion.

Le juge Shore propose que des étudiants des niveaux supérieurs des facultés de droit puissent collaborer avec les établissements et les universités représentés au sein de ce comité.

Chantal Desloges fait remarquer que l'ABC a déjà un groupe de travail en place pour assurer la liaison avec le gouvernement afin d'aider à gérer les arrivées irrégulières. L'ABC y est certainement intéressée.

Principale préoccupation : tout bon avocat spécialisé en droit des réfugiés est déjà surchargé de travail. Il y a un degré élevé d'épuisement professionnel chez les bénévoles au sein du même groupe d'avocats chevronnés auquel on fait habituellement appel.

Le juge Diner répond que la discussion avait pour but, en partie, de mettre en place un cadre en cas d'augmentation importante du travail rémunéré, afin d'inclure un plus grand bassin de bénévoles et de participants.

Jack Martin ajoute, en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'avocats disponibles pour recevoir des certificats d'aide juridique, que le bureau d'aide juridique a un programme de mentorat pour les nouveaux avocats.

Mario Bellissimo fait remarquer, au sujet de l'ABC, que nous devrions essayer de communiquer avec différents organismes et différentes personnes pour faire reconnaître les heures de professionnalisme (aux fins de la formation continue). De plus, au sein d'IRCC et du MJ, on devrait s'efforcer de faire détourner

certaines personnes du système d'immigration, le cas échéant. De plus, LawPro devrait faire partie de toute discussion, étant donné qu'il y a plus de problèmes de faute professionnelle que d'autres dans ce domaine. Le juge Diner appuie ces propositions.

Daniel Latulippe ajoute que nous allons recevoir une vague de demandes à la Cour fédérale en 2019. Les avocats du ministère de la Justice se sont rendus dans des cliniques d'aide juridique pour préparer les jeunes avocats. Il ajoute qu'il est difficile de comparaître devant un tribunal contre une partie non représentée ou sous-représentée. Quelqu'un du MJ participera à la discussion.

Sandra Weafer ajoute que cela permet aussi d'économiser des ressources du MJ lorsque l'autre partie est bien représentée.

Chantal Desloges laisse entendre que nous pourrions tirer parti des cliniques juridiques.

Mario Bellissimo réitère la question de savoir s'il est possible, par l'entremise d'IRCC et d'autres organismes, d'examiner d'autres options d'afflux d'aide.

Daniel Latulippe est d'avis que cela nécessiterait l'apport de l'ASFC et de CIC.

Le juge Shore fait remarquer qu'aux États-Unis, on a embauché de jeunes avocats pour aider dans le secteur des réfugiés. Il a encouragé la mise sur pied d'un programme de mentorat pour les étudiants en droit.

Suivi : Diriger les représentants de votre organisation vers Andrew Baumberg au sujet du groupe de travail bénévole.

(vi) Rétroaction sur les directives de pratique (requêtes informelles/inscriptions au rôle)

Soulevé lors de réunions précédentes.

(vii) Le point sur le Comité des règles

Andrew Baumberg mentionne la modification aux *Règles de la citoyenneté, de l'immigration et de la protection des réfugiés* visant le représentant « fantôme ». Un possible suivi distinct devrait être fait. Une question possible est de savoir si elle devrait viser à la fois le travail officieux des non-avocats et celui des avocats.

Mario Bellissimo laisse entendre qu'il a été proposé, au départ, d'inclure les non-avocats.

Assurer un suivi distinct.

Suivi : Diriger les représentants de votre organisation vers Andrew Baumberg au sujet du groupe de travail sur les représentants « fantômes ».

Jack Martin aimerait participer à toute discussion sur cette question.

Chantal Desloges représentera l'ABC.

3. Nouveaux points de discussion

Le juge Diner souligne les efforts déployés au cours des dernières années pour officialiser la structure du comité et établir l'ordre de priorité des projets clés afin de réaliser des progrès concrets sur des initiatives particulières. Il est suggéré de faire d'autres propositions concernant les questions sur lesquelles le Comité devrait se pencher.

Chantal Desloges : La seule question concerne les modifications concernant les représentants « fantômes », mais elle a été abordée. Elle obtiendra les commentaires de l'ensemble des membres de l'ABC.

Le juge Shore se dit préoccupé par le nombre de personnes qui sont aux prises avec des problèmes liés à l'immigration sans conseiller juridique, particulièrement au Québec. [Traité au point concernant l'aide juridique / le bénévolat, ci-dessus.]

Mitch Goldberg se dit rassuré de voir tout ce qui a été accompli au cours des dernières années. La procédure d'anonymat est essentielle. Il n'a pas de nouveaux points à ajouter à l'ordre du jour. Le comité de liaison est très efficace.

Daniel Latulippe consultera des membres du Ministère pour voir s'il y a d'autres enjeux éventuels. Il convient que cette année a été très productive pour le comité.

4. Prochaines réunions

- (i) Automne 2018 (le 28 novembre à Toronto)
- (ii) Printemps 2019, probablement à Winnipeg

Une prochaine réunion est prévue à Montréal.

5. Divers

Le juge en chef fait remarquer que nous devons surveiller de près les règlements tardifs et la procédure d'anonymat. Un véritable problème concernant le principe de la transparence des tribunaux pourrait se poser si un pourcentage élevé des décisions des tribunaux sont rendues anonymes. De plus, il encourage les organisations des comités à participer au projet pilote de processus électronique.

Fin de la réunion.